GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :02/04/97
N° DE DEPOT : 5316
R.C.S. LYON :957 509 045
N° DE GESTION:57 B 00904

BORDEREAU INPI —DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
ORFIS

149 STALINGRAD (RUE)
69100 VILLEURBANNE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

FUSION/ABSORPTION/SCISSION
Projet fusion (société absorbante)

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

PROJET DE FUSION - ABSORPTION

DE LA SOCIETE SAREC

PAR LA SOCIETE ORFIS

SOMMAIRE

Exposé

1 BASES DE LA FUSION

1.1 Motifs et but de la fusion
1.2 Comptes servant de base à la fusion
1.3 Méthodes d'évaluation

2 APPORTS - FUSION

3 CONDITIONS DES APPORTS

4 REMUNERATION DES APPORTS

5 BONI DE FUSION RESULTANT DES APPORTS

6 RECAPITULATIF

7 DISSOLUTION DE LA SOCIETE SAREC

8 REALISATION DE LA FUSION

9 REGIME FISCAL

9.1 Au regard des droits d'enregistrement
9.2 Au regard de l'impôt sur les sociétés
9.3 Au regard de la T.V.A.

10 FRAIS ET DROITS

11 PUBLICITE

12 ELECTION DE DOMICILE

ETAT DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilans et comptes au 31 Août 1996 des sociétés ORFIS et SAREC

ANNEXE 2 : Etat des inscriptions et nantissements sur les biens de la société SAREC

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES

La société ORFIS, société anonyme au capital de 2.037.000 Frs, dont le siège est à VILLEURBANNE (69100), 149 Bld de Stalingrad, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 957 509 045

Représentée par Monsieur Michel CHAMPETIER agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 Décembre 1996,

Ci-après dénommée "L'ABSORBANTE"

D'UNE PART

La société SOCIETE ANONYME RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, SAREC, société anonyme au capital de 255.000 Frs, dont le siège est à VILLEURBANNE (69100), 149 Bld Stalingrad, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 950 009 894

Représentée par Madame Martine ORES, agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société, habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 24 Décembre 1996,

Ci-après dénommée "L'ABSORBEE"

D'AUTRE PART

A ETE CONVENU CE QUI SUIT, EN VUE DE LA REALISATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE SAREC PAR LA SOCIETE ORFIS, ET PREALABLEMENT EXPOSE

EXPOSE ,

Présentation des parties

1. La société ORFIS

La société ORFIS a une activité conforme à son objet social savoir :

. *"l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes"*

Elle assure en direct l'exploitation de son fonds.

Elle a été constituée en 1957 pour une durée de 50 années qui expirera le 31 Décembre 2007.

Sa forme, son capital, son siège et son immatriculation sont indiqués en tête des présentes.

Le capital social est divisé en 19.400 actions d'une valeur nominale chacune de 105 Frs, toutes de même catégorie, entièrement libérées et non amorties.

L'acquisition d'actions par un cessionnaire n'ayant pas la qualité d'actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration.

La société n'a émis par ailleurs aucune part donnant droit à dividende prioritaire avec ou sans droit de vote, ni part de fondateur.

Il n'a été consenti à un actionnaire aucun droit ou avantage particulier.

Son exercice social commence le 1er Septembre et se termine le 31 Août de chaque année, l'exercice en cours a commencé le 1er Septembre 1996 et se terminera le 31 Août 1997.

Les comptes et le bilan du dernier exercice clos le 31 Août 1996 ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 20 Février 1997.

Ce bilan dégage un montant de capitaux propres de 11.413.629 Frs pour un capital de 2.037.000 Frs.

2. La société SAREC

La société SAREC a une activité conforme à son objet social, savoir :

. *"l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes."*

Elle assure en direct l'exploitation de son fonds.

10

Elle a été constituée en 1979 pour une durée de 99 années qui expirera le 27 Septembre 2078.

Sa forme, son capital, son siège et son immatriculation sont indiqués en tête des présentes.

Le capital social est divisé en 1.700 actions d'une valeur nominale chacune de 150 Frs, toutes de même catégorie, entièrement libérées et non amorties.

L'acquisition d'actions par un cessionnaire n'ayant pas la qualité d'actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration.

La société n'a émis par ailleurs aucune action donnant droit à dividende prioritaire ou sans droit de vote, ni part de fondateur, ni obligation, ni certificat d'investissement.

Il n'a été par ailleurs consenti à un actionnaire aucun droit ou avantage particulier.

Son exercice social commence le 1er Septembre et se termine le 31 Août de chaque année.

L'exercice en cours a commencé le 1er Septembre 1996 et se terminera le 31 Août 1997.

Les comptes et le bilan du dernier exercice clos le 31 Août 1996 ont fait l'objet d'une approbation par assemblée générale ordinaire annuelle en date du 20 Février 1997.

Ce bilan dégage un montant de capitaux propres de 952.540 Frs pour un capital de 255.000 Frs après distribution d'un dividende de 42.500 Frs.

La société ORFIS détient en participation 425 actions de la société SAREC soit 25 % du capital.

Afin de permettre une rémunération des apports en fonction de la parité d'échange des titres au moment de la fusion, quelques actions feront l'objet de cession, le capital de la société étant alors réparti dans les proportions suivantes :

. 1.275 actions détenues par Madame Martine ORES

. 425 actions détenues par la société ORFIS

soit un total de 1.700 actions.

La société SAREC serait alors détenue un instant de raison par moins de sept actionnaires sans que cela n'entraîne, conformément à la loi, sa dissolution anticipée.

Pour les différents motifs exposés ci-après,

Les deux société susvisée se sont rapprochées, et sont convenues de soumettre à leurs actionnaires le présent projet de fusion, aux termes duquel la société SAREC ferait apport de la totalité de son actif à la société ORFIS, à charge pour cette dernière de prendre en charge le passif de la société absorbée.

Ces faits et intentions exposés, il est passé à la convention de fusion-absorption, objet des présentes.

CONVENTION DE FUSION

Les conditions et modalités de cette opération font l'objet d'un projet de traité signé en date de ce jour.

1. BASES DE LA FUSION

1.1 Motifs et buts de la fusion

Cette opération s'inscrit dans la restructuration des activités de la société ORFIS qui se sont développées depuis ces dernières années à travers notamment une politique de croissance externe.

A ce jour, le maintien d'entités juridiques autonomes destinées à gérer des activités identiques sur des zones géographiques identiques ou complémentaires ne se justifie plus.

Effectivement, ces sociétés exercent des activités tout à fait similaires.

C'est dans ces conditions qu'il a semblé souhaitable aux responsables de la société SAREC d'examiner sa fusion au sein de leur société mère, la société ORFIS.

Par ailleurs, une telle opération permettra une réduction des coûts et des charges administratives, et donnera à l'entreprise économique que représente ces différentes activités une assise juridique unitaire.

A cet effet, serait réalisée la fusion-absorption de la société SAREC par la société ORFIS.

1.2 Bases comptables de la fusion

Pour établir les bases et les conditions de l'opération, ont été retenus les comptes et bilans des deux sociétés concernées arrêtés au 31 Août 1996 qui figurent en ANNEXE 1 aux présentes, et tels qu'approuvés ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Ces comptes et bilans ont servi à déterminer :

- d'une part, les éléments d'actif et de passif qui seront apportés par la société SAREC à la société ORFIS ou pris en charge par cette dernière au titre de la fusion,

- et d'autre part, la rémunération des apports nets consentis à la société ORFIS.

Compte tenu que toutes les opérations actives ou passives effectuées par la société SAREC, depuis le 1er Septembre 1996 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte par la société ORFIS, les comptes afférent à cette période pour la société SAREC seront remis à cette dernière, dès la réalisation définitive de l'opération.

1.3 Méthodes d'évaluation

Le conseil d'Administration de la société SAREC et le Conseil d'Administration de la société ORFIS ont procédé aux estimations des deux sociétés sur la base de la valeur nette comptable, en dehors de la valeur de la clientèle de chaque société estimée, en tenant compte de la récurrence des clients, des perspectives de développement et clientèle induite par le développement des filiales pour la société ORFIS.

Pour la société SAREC, il a été anticipé la perte de plusieurs clients importants, faisant l'objet de restructuration, qui aura pour effet de réduire de presque la moitié le montant des honoraires résultant du bilan arrêté au 31 Août 1996.

Le commissaire aux apports et à la fusion désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON en date du 14 Janvier 1997 présentera ses observations sur les méthodes retenues aux termes de ses rapports.

2. APPORTS - FUSION

2.1. La société SAREC apportera à la société ORFIS , ce qui est accepté par Monsieur Michel CHAMPETIER, es qualité, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les biens, droits et valeurs composant son actif à la date du 1er Septembre 1996 à charge pour la société ORFIS d'acquitter les dettes constituant à la même date le passif de la société SAREC, le tout pour les valeurs ci-après estimées à cette date.

Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'apport fusion comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative :

Ho

A. <u>Des éléments incorporels</u>

Un fonds de commerce comprenant notamment :

- une clientèle
- le droit de se dire successeur de la société,
- les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la société SAREC,
- le bénéfice et la charge de toutes conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou repris par la société SAREC tant en France qu'à l'étranger,

Le tout pour..... 1.100.000 F

Ce fonds de commerce lui appartient pour l'avoir créé lors de sa constitution en 1979.

B. <u>Immobilisations corporelles</u>

..... 126.963,77 F

C. <u>Immobilisations financières</u>

..... 9.400,94 F

D. <u>Autres actifs</u>

Pour leur valeur nette comptable

créances.....	1.967.507,84 F
disponibilités.....	698.243,81 F
charges constatées d'avance.....	50.576,03 F
autres créances.....	28.327,40 F

TOTAL DES ACTIFS :

TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT
UN MILLE DIX NEUF Francs
et 79 Centimes..... 3.981.019,79 F

<u>Passif pris en charge</u>

La société ORFIS prendra en charge la totalité du passif de la société SAREC tel que celui-ci ressort des comptes de cette dernière, soit :

comptes d'associés.....	256.367,80 F
provisions.....	86.591,97 F
dettes.....	1.632.120,00 F
produits constatés d'avance.....	318.900,00 F

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE

DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE
VINGT TREIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE
DIX NEUF Francs et 70 Centimes..... 2.293.979,70 F

Situation nette

le montant de l'actif brut s'élève à..... 3.981.019 F
le passif pris en charge s'élève à..... 2.293.979 F
la situation nette ressort en conséquence à..... 1.687.040 F

D'où une valeur de l'action SAREC estimée à 992 Frs (arrondie).

2.2. Société ORFIS

Sur la base de la valeur nette comptable au 31 Août 1996 et tenant compte de l'estimation de la clientèle, la société ORFIS est évaluée à :

- TOTAL ACTIF..... 47.805.585 F

- Eléments incorporels ..... 27.263.904 F
- Autres postes d'actifs..... 20.541.681 F

- TOTAL PASSIF ..... 17.638.014 F

- VALEUR NETTE ..... 30.167.571 F

d'où la valeur d'une action ORFIS est de 1.555 Frs (arrondie)

2.3. Rapport d'échange

action SAREC/action ORFIS = 992/1555

Compte tenu que la société ORFIS détient déjà 425 actions SAREC sur les 1.700 actions existantes, il sera crée :

1.275 x 992/1.555 = 813 actions ORFIS (arrondi).

DECLARATIONS GENERALES

Madame Martine ORES es qualité, déclare expressément :

- que la société SAREC n'a jamais été en état de faillite, liquidation ou redressement amiable ou judiciaire,

- que la société SAREC est à jour de tous impôts exigibles,

- que les livres de comptabilité, pièces, comptes archives et dossier de la société sont remis à la société ORFIS,

- que la société SAREC dispose d'un personnel de 5 salariés,

- que les biens apportés et notamment les titres font l'objet d'inscriptions, nantissements, empêchements ou charges quelconques tels que détaillés en ANNEXE 2,

- que les locaux où l'établissement dépendant de l'actif de la société SAREC est exploité, lui ont été donné en sous location par la société ORFIS, avec l'accord de la SCI DCA, propriétaire desdits locaux, suivant acte en date du 17 Juillet 1996 dont la société bénéficiaire déclare avoir parfaite connaissance.

3. CONDITIONS DES APPORTS

3.1 Propriété et jouissance

La société ORFIS aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par la société SAREC, y compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité des sociétés à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion prévue entre les sociétés SAREC et ORFIS prendra effet rétroactivement à compter du 1er Septembre 1996. En conséquence toutes les opérations actives et passives dont l'exploitation de la société absorbée et les biens apportés auront pu faire l'objet entre le 1er Septembre 1996 et la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées avoir été accomplies par la société SAREC pour le compte de la société ORFIS.

3.2 Charges et conditions

- Conformément à l'article 381 al.1 de la loi du 24 juillet 1966, la société ORFIS sera débitrice des créanciers non obligataires de la société SAREC, aux lieu et place de cette société, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard desdits créanciers.

- Dans le cas où se révélerait une différence entre le passif déclaré et les sommes de toute nature réclamées par les tiers, la société ORFIS serait tenue d'acquitter tout excédent sans recours et corrélativement bénéficierait de toute réduction.

- Les créanciers de la société SAREC dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront, dans le délai de trente jours, à compter de la publication de ce projet, faire opposition à la présente fusion.

- L'opposition faite par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations.

- La fusion-absorption de la société SAREC par la société ORFIS fera l'objet, des diverses mesures de publicité prévues par les articles 374 de la loi du 24 juillet 1966 et 255 du décret du 23 mars 1967.

- La société ORFIS prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation de la fusion sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

- A cet égard, Monsieur Michel CHAMPETIER, es qualité, déclare être parfaitement informé des caractéristiques de l'activité de la société absorbée, et reconnaît qu'il n'y a pas lieu en conséquence d'en faire plus ample description aux présentes, en ce qui concerne notamment l'importance de cette activité ou les résultats à en attendre.

- La société ORFIS exécutera, à compter de la date de réalisation de la fusion et aux lieu et place de la société SAREC, toutes les charges et obligations des baux de toute nature apportées.

- La société ORFIS supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, de même que celles qui sont ou seront inhérentes à leur exploitation.

- La société ORFIS exécutera, à compter de la même date, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel relativement à l'exploitation des biens apportés ainsi que les assurances de toute nature s'y rapportant, et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre les sociétés apporteuses.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, la société apporteuse, sollicitera les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifieront à la société ORFIS.

- La société ORFIS sera subrogée purement et simplement dans des droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles de toute nature qui pourraient être attachées aux créances incluses dans les apports.

- Enfin, elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

- Après la réalisation de la fusion, le représentant de la société apporteuse devra à première demande et aux frais de la société ORFIS, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation de la transmission des biens et droits compris dans les apports et de l'accomplissement de toutes formalités.

4. REMUNERATION DES APPORTS

En application des dispositions de l'article 372-1 nouveau de la loi du 24 juillet 1966, les 425 actions SAREC détenues par ORFIS ne donneront lieu à aucun échange contre des actions ORFIS.

En représentation des apports consentis par la société SAREC, il sera attribué aux actionnaires de la société SAREC 813 actions nouvelles de la société ORFIS de 105 francs à créer à titre d'augmentation de capital, contre 1.275 actions anciennes de la société SAREC.

La différence entre la valeur estimée des actions SAREC et le montant nominal des actions créées en rémunération sera inscrite par celle-ci à un compte prime de fusion sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux, ainsi déterminée :

Augmentation de capital.....	85.365 F
Prime de fusion.....	1.073.550 F

De convention expresse il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'absorbante statuant sur l'approbation de la fusion, d'abord d'imputer sur cette prime de fusion tout ou partie des frais droits et impôts résultants de la fusion, puis d'effectuer sur ladite prime tous prélèvements en vue de satisfaire à la législation et à la réglementation fiscale notamment en ce qui concerne la reconstitution chez l'absorbante de la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant au bilan des sociétés absorbées.

5. BONI DE FUSION RESULTANT DES APPORTS

Le boni de fusion représentant la différence entre :

- la valeur estimative des actions de la société absorbée appartenant à la société ORFIS,

- et la valeur comptable de ces titres dans les livres de la ORFIS au 1er Avril 1997, lesdits titres devant être simplement annulés du fait de l'application de l'article 372-1 nouveau de la loi du 24 juillet 1966 (titres détenus par l'absorbante),

S'élève pour la société absorbée à :

Valeur estimative des titres.....	411.680 F
Valeur comptable des titres.....	229.000 F
Boni de fusion.....	182.680 F

6. RECAPITULATIF

Les apports de la société SAREC font apparaître :

Augmentation de capital.....	85.365 F
Prime de fusion.....	1.073.550 F
Boni de fusion.....	182.680 F

7. DISSOLUTION DE LA SOCIETE SAREC

La société SAREC se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui constatera la réalisation de la fusion.

Le passif de la société absorbée devant être entièrement pris en charge par la société ORFIS, la dissolution de cette société ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

La société ORFIS aura, après réalisation de la fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la société absorbée relativement aux biens et droits apportés et au passif pris en charge, intenter ou suivre toute action judiciaire, donner tout acquiescement et prendre toute décision, recevoir et payer toutes sommes en conséquence.

8. REALISATION DE LA FUSION

Les apports à titre de fusion qui précèdent ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été successivement levées :

- approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires actionnaires de la société SAREC du présent projet de fusion,

- approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ORFIS des apports à titre de fusion qui lui sont consentis au titre du présent projet de fusion,

et ce au plus tard le 30 Mai 1997.

La fusion produira son plein effet dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire qui sera effectuée au titre de la fusion.

9. REGIME FISCAL

Les soussignés conviennent, au plan fiscal, de se prévaloir de la rétroactivité au qui a été imprimée à l'opération ainsi qu'il est précisé au paragraphe 3 du présent projet de fusion.

9.1 Au regard des droits d'enregistrement

La fusion bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du droit fixe de 1.220 Frs.

9.2 Au regard de l'impôt sur les sociétés

En vue d'assurer à la société ORFIS et à la société Absorbée le bénéfice des articles 210.A et 115 du Code Général des Impôts, la société ORFIS s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions de la société apporteuse dont l'imposition a été différée ainsi que la réserve spéciale où cette société a, le cas échéant, porté les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ;

- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aurait été différée chez celle-ci ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ;

- et à réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values afférentes aux immobilisations amortissables comprises dans l'apport-fusion et ce, sur cinq ans.

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts ; et à accomplir toutes obligations déclaratives y afférentes.

Par ailleurs, la société ORFIS s'oblige du fait de la rétroactivité au 1er Septembre 1996 attribuée à la fusion, à inclure dans ses propres résultats fiscaux de l'exercice en cours, les résultats fiscaux de la période intercalaire de la société Absorbée.

9.3 <u>Au regard de la TVA</u>

a) <u>Dispositions liminaires et crédit de TVA</u>

La société Absorbante sera de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société Absorbée.

En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société Absorbée adressera au service des Impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la société Absorbante.

b) <u>Biens mobiliers d'investissement</u>

La fusion emportant transmission d'une universalité totale de biens entre assujettis redevables de la TVA, les parties soussignées déclarent qu'elles entendent se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative BOI 3 A 6-90 du 22 Février 1990 qui, commentant les modifications apportées par la loi de finances pour 1990 aux dispositions du 3-1 a de l'article 261 du Code Général des Impôts, exonéré de la TVA, la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission, notamment sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens, tels un fonds de commerce, dès lors que le bénéficiaire continue la personne du cédant.

En outre, les parties indiquent qu'elles souhaitent bénéficier de dispositions de l'article 210 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

En conséquence, Monsieur Michel CHAMPETIER engage expressément la société Absorbante :

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures biens mobiliers d'investissement inclus dans le présent apport-fusion, conformément aux dispositions du 3-1 a de l'article 261 du Code Général des Impôts,

- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si la société Absorbée avait continué à utiliser les biens apportés.

La société Absorbante notifiera ce double engagement au service des Impôts dont elle relève, par déclarations établies en double exemplaire.

10. <u>FRAIS ET DROITS</u>

Les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la présente fusion seront supportés par la société ORFIS.

MO

11. PUBLICITE

Le présent projet de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publication soit expiré avant la tenue des assemblées appelées à statuer sur ce projet.

12. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

FAIT A VILLEURBANNE
Le 1er Avril 1997
En cinq exemplaires

SOCIETE ORFIS

SOCIETE SAREC

Agrément n° 69996.1001

N°30 -3613 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1)

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 6 (1996)

Désignation de l'entreprise : ORFIS SA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 149 BD STALINGRAD " LE PALAIS D'HIVER " 69100 LYON-VILLEURBANNE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 9 5 7 5 0 9 0 4 5 0 0 0 3 6 — Code APE 7 4 1 C — Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : 310896			310895
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement *	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH	8509963	AI	8509963	8509963
Autres immobilisations incorporelles	AJ	224449	AK	209197	15251	7232
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	4995984	AU	3318970	1677014	1732842
Immobilisations en cours	AV	112950	AW		112950	
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	833910	CV		833910	690460
Créances rattachées à des participations	BB	424666	BC		424666	499369
Autres titres immobilisés	BD	1830	BE		1830	1830
Prêts	BF		BG			20000
Autres immobilisations financières *	BH	245009	BI		245009	138834
TOTAL (I)	BJ	15348764	BK	3528168	11820596	11600532
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12000	BW		12000	
CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3) *	BX	15116331	BY	495408	14620923	13914732
Autres créances (3)	BZ	101521	CA		101521	46002
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
Disponibilités	CF	2028964	CG		2028964	2222489
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3) *	CH	467638	CI		467638	446883
TOTAL (II)	CJ	17726455	CK	495408	17231047	16630107
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL					
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
Ecarts de conversion actif * (V)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	33075220	IA	4023576	29051643	28230640

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 424666 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Agrément n° 69996.1001

N°30 -3614 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (1996) 6

Désignation de l'entreprise : ORFIS SA

	(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2037000)	DA	2037000	2037000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5829400	5829400
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	160000	118089
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	343044	343044
	Autres réserves	DG	2170133	1802097
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	874050	759146
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	11413629	10888778
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1498851	1894759
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1498851	1894759
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	648300	1120045
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	4414672	4284862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	460450	582080
	Dettes fiscales et sociales	DY	8700852	7941154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	270303	49440
	Autres dettes	EA	114376	107733
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	1530209	1361786
	TOTAL (IV)	EC	16139163	15447102
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29051643	28230640

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes * 29051643,70

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *		EF	343044	343044
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		EJ		
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	15619224	14607308
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		
(7)	Dont emprunts participatifs		EI		

Agrément n° 69996.1001

N°30 -3615 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts).

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 6 (1996)

Désignation de l'entreprise : ORFIS SA

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N France 1		Exercice N Exportation 2		Exercice N Total 3	Exercice (N-1) 4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	37333815	FH	14000	FI 37347815	36385940
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	37333815	FK	14000	FL 37347815	36385940
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 68840	12000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *					FP 1526441	1442533
	Autres produits (1)					FQ 514	637
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 38943611	37841111
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 6868615	6209332
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 1507811	1508235
	Salaires et traitements *					FY 18577021	18143240
	Charges sociales					FZ 7855015	7495437
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA 593594	648458
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC 316777	420262
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 542296	1194590
	Autres charges					GE 1035113	755045
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 37296244	36374600
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 1647367	1466510
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 70082	23751
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 2584	4257
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change					GN	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
PRODUITS FINANCIERS	**Total des produits financiers (V)**					GP 72666	28008
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 144074	186393
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS	
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
CHARGES FINANCIERES	**Total des charges financières (VI)**					GU 144074	186393
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (71407)	(158385)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPôTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW 1575959	1308125

Agrément n° 69996.1001

N°30 -3616 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (1996) 6

Désignation de l'entreprise : ORFIS SA

			(Ne pas reporter le montant des centimes) *	Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS		HA	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20089	5000
		HB	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	67900	15000
		HC	Reprises sur provisions et transferts de charges		
		HD	Total des produits exceptionnels (7)(VII)	87989	20000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		HE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	3677	5070
		HF	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	67900	2532
		HG	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		HH	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	71577	7602
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		16412	12397
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		150855	90335
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		567466	471041
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		39104267	37889119
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		38230216	37129973
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN		874050	759146

RENVOIS

(1)		HO	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	Dont	HY	- Produits de locations immobilières		
		1G	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		14508
(3)	Dont	HP	- Crédit-bail mobilier	89672	74824
		HQ	- Crédit-bail immobilier		
(4)		1H	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(5)		1J	Dont produits concernant les entreprises liées	70082	
(6)		1K	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1429	
(6 bis)		HX	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
cf détail en annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Néant		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ELEMENT 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 8, 9 et 11)
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence ,conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

ELEMENT 2 : **I M M O B I L I S A T I O N S** Au 31/08/96

CADRE A	Val.brute des immo.au début	AUGMENTATIONS Réévaluation	AUGMENTATIONS Acquis.créat.
Frais établissement,rech. et dévelop. **TOTAL I**			
Autres postes immo. incorporelles **TOTAL II**	**8.700.113**		**34.300**
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Install.Générales, Agenc.et Aménag.Construct.			
Install.Tech.Matériel et Outillage Industriels			
Instal.Générales, Agencements Aménag.Divers	2.463.863		202.769
Matériel de Transport	471.444		96.541
Matériel de bureau et Informatique mobilier	1.828.732		212.175
Emballages Récupérables et Divers			
Immobilisations corporelles en cours			112.951
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES **TOTAL III**	**4.764.039**		**624.436**
Participations évaluées par mise en équival.			
Autres Participations	1.189.830		292.802
Autres titres immobilisés	1.830		
Prêts et Autres Immobilisations Financières	158.835		106.175
IMMOBILISATIONS FINANCIERES **TOTAL IV**	**1.350.494**		**398.977**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**14.814.646**		**1.057.713**

CADRE B	DIMINUTIONS Par virements poste à poste	DIMINUTIONS Par cessions, mis.hors serv	Valeur brute immobilis.à fin exercice	Réval.Légale V.O. Immobil. en fin d'exe.
Frais établ.rech.&dével. **TOTAL I**				
Aut.postes immo.incorp. **TOTAL II**			**8.734.413**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Instal.Gén.Agenc.et Améng.const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.indus.				
Instal.Génér.Agenc.Aménag.divers		39.369	2.627.263	
Matériel de Transport			567.985	
Matér.de bureau & Informat.mobil		240.170	1.800.737	
Emballage Récupérable & Divers				
Immobilisat.corporelles en cours			112.951	
Avances et acomptes				
IMMOB.CORPORELLES **TOTAL III**		**279.539**	**5.108.936**	
Participat.éval.par équivalence				
Autres participations	100	223.955	1.258.576	
Autres titres immobilisés			1.830	
Prêts et Autres Immobilisations		20.000	245.010	
IMMOB.FINANCIERES **TOTAL IV**	**100**	**243.955**	**1.505.416**	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**100**	**523.494**	**15.348.765**	

ELEMENT 3 : **A M O R T I S S E M E N T S** Au 31/08/96

Cadre A: SITUAT.MOUVEMTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES	Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exerc.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Frais établis.rech.& dével. **TOTAL I**	**182.917**	**26.280**		**209.198**
Aut.postes immo.incorporel. **TOTAL II**				
Terrains				
Constructions:				
-sur sol propre				
-sur sol d'autrui				
-Instal.Gén.Agenc.et Améng.const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel				
Autres immobilisations corporelles:				
-Instal.Génér.Agenc.Aménag.divers	1.405.678	252.135	39.369	1.618.444
-Matériel de Transport	363.609	61.355		424.964
-Matér.de bureau & Informat.mobil	1.261.909	253.823	240.170	1.275.563
-Emballage Récupérable & Divers				
TOTAL III	**3.031.196**	**567.314**	**279.539**	**3.318.971**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**3.214.114**	**593.594**	**279.539**	**3.528.169**

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				**Cadre C:** PR.AMT.DEROG.	
Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frs établ.rech. **TOTAL I**					
Immob.incorpor. **TOTAL II**	**26.280**				
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
Inst.tech.mat & outillage					
Autres immob.corporelles:					
-Inst.géné.agenc.aménag.	252.135				
-Matériel de transport	61.355				
-Mat.bureau & inform.mob	88.764	165.059			
-Emballages récup.& div.					
TOTAL III	**402.255**	**165.059**			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**428.535**	**165.059**			

Cadre D: MVTS EXER.AFFECT.CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERC.	Montant net début exerc.	Augmentat.	Dotations	Montant net à fin exerc.
Charges à répartir /plusieurs exerc.				
Primes de remboursemt des obligations				

ELEMENT 4 : **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** Au 31/08/96

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exerc.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
-Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol.				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pr fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992				
-Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992				
-Provisions pr prêts d'installation				
-Autres Provisions réglementées				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
-Provisions pour litiges				
-Prov.pour garanties données clients				
-Prov.pour pertes s/marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Prov.pr pensions & oblig.similaires				
-Provisions pour impôts				
-Prov.pr renouvellement des immobil.				
-Provisions pour grosses réparations				
-Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
-Autres prov.pour risques et charges	1.894.759	542.296	938.204	1.498.851
TOTAL II	**1.894.759**	**542.296**	**938.204**	**1.498.851**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Titres mis en équivalence				
-Titres de placement				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients	492.880	316.777	314.249	495.408
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	**492.880**	**316.777**	**314.249**	**495.408**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**2.387.639**	**859.073**	**1.252.453**	**1.994.259**
Dont dotations: - d'exploitation		859.073	1.252.453	
et reprises: - financières				
- exceptionnelles				

ELEMENT 5 : **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES** Au 31/08/96

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	424.666	424.666	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	245.010		245.010
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	15.116.332	15.116.332	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale - autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	67.609	67.609	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	33.913	33.913	
Charges constatées d'avance	467.638	467.638	
T O T A U X	**16.355.168**	**16.110.158**	**245.010**

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant remb. obtenus en cours d'exercice	20.000
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convert.(1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Empr.aup.étbl.créd. à 2 ans maxi.				
Empr.aup.étbl.crédit à plus 2 ans	648.300	405.160	243.140	
Empr.dettes financ.divers (1)(2)	292.677	15.879	276.798	
Fournisseurs et cptes rattachés	460.450	460.450		
Personnel et comptes rattachés	2.617.622	2.617.622		
Sécu. soc., autres organ. sociaux	1.992.188	1.992.188		
Impôts sur les bénéfices	246.206	246.206		
Taxes sur la valeur ajoutée	2.966.026	2.966.026		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilés	878.810	878.810		
Dettes /immob. et cptes rattachés	270.303	270.303		
Groupe et associés (2)	4.121.995	4.121.995		
Autres dettes	114.376	114.376		
Dettes représ. titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1.530.209	1.530.209		
T O T A U X	**16.139.163**	**15.619.225**	**519.938**	

(1) Empr.sousc.en cours d'exercice	
(1) Empr.remb. en cours d'exercice	471.745
(2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès associés	4.121.995

ELEMENT 6-1 : **ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 10 et 24-15)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé.....			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.....			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles.....			
Participations.....	833.910		
Créances rattachées à des participations.....	424.666		
Prêts.....			
Autres titres immobilisés.....			
Autres immobilisations financières.			
Avances et acomptes versés sur commandes.....			
Créances clients et comptes rattachés.....			
Autres créances.....			
Capital souscrit appelé, non versé.			
Valeurs mobilières de placement....			
Disponibilités.....			
Emprunts obligataires convertibles.			
Autres emprunts obligataires.....			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....			
Emprunts et dettes financières divers.....			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....			
Autres dettes.....			

ELEMENT 6-10 : **PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations.....	20.222
Autres immobilisations financières.....	
Créances clients et comptes rattachés.....	1.581.948
Autres créances :	6.999
Remboursement assurance	
TOTAL.....	**1.609.169**

ELEMENT 6-11 : CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	
Emprunts et dettes financières divers.....	*64 512*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	227.839
Dettes fiscales et sociales.....	4.477.256
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés..	
Autres dettes :	*68 501*
Intérêts à payer/autres dettes 1 429	
Clients, avoirs à établir 67 072	
TOTAL.....	*4 838 108*

ELEMENT 6-12 **PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23)

Produits	Montant
Produits d'exploitation.....	1.530.209
Produits financiers.....	
Produits exceptionnels.....	
TOTAL.....	**1.530.209**

Charges	Montant
Charges d'exploitation.....	459.388
Charges financières.....	8.250
Charges exceptionnelles.....	
TOTAL.....	**467.638**

ELEMENT 6-14 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives	105	19.400			19.400

ELEMENT 6-17 **VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-21)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Expertise comptable, prest. accessoires	22.019.653
Commissariat aux comptes	15.328.162
TOTAL.....	**37.347.815**

Répartition par marché géographique	Montant
France	37.333.815
Etranger	14.000
TOTAL.....	**37.347.815**

ELEMENT 6-18 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-20)

	Résultats avant impôts	Impôts
RESULTAT COURANT.....	1.575.960	594.077
RESULTAT EXCEPTIONNEL (hors participation).....	16.412	6.506
PARTICIPATION	*- 90 335*	*- 33 117*
RESULTAT COMPTABLE (hors participation).....	1.592.372	*567 466*

ELEMENT 12 **REMUNERATION GLOBALE & PAR CATEGORIE DES DIRIGEANTS**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 1983 - article 24-18)

REMUNERATION DES DIRIGEANTS	Montant
- des organes d'administration.....	
- des organes de direction et de surveillance...	
TOTAL	

INFORMATION CONFIDENTIELLE NON COMMUNIQUEE

ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	37	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	50	
Ouvriers		
TOTAL	87	

ORFIS SA

EXERCICE AU 31/08/1996

ANNEXE A L'ETAT 2058 C

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

% de détention	NOM ADRESSE	CAPITAL SOCIAL	CA DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE
49 %	ORFI SARL 80 Av. de France 74000 ANNECY	F. 300 000	F. 1 332 584 BILAN AU 30/09/1995	F. 11 126
50 %	ORFI BEL AIR SARL 20 Av. Ch. de Gaulle 69170 TARARE	F. 200 000	F. 1 370 385 BILAN AU 30/09/1995	F. 22 381
99 %	SOGERCO 20 Rue Jules Brunard 69007 LYON	F. 50 000	F. 233 025 BILAN AU 30/09/1995	F. 14 740
99 %	INFORMIS SARL 149 Bd Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	F. 50 000	F. 1 287 015 BILAN AU 31/08/1996	F. 39 444
51 %	PATRIMIS SARL 149 Bd Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	F. 100 000	F. 683 632 BILAN AU 31/08/1996	F. 9 650
50.92 %	ORMIS SA 149 Bd Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	F. 250 000	1er exercice non encore clos (19/04/1996 au 31/08/1997)	

Elément supplémentaire 3

PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	imputé au compte :
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Recouvrement litige client	19.028	
Chèque non encaissé	700	
Remboursement APICIL	361	
Pdt de cession des immob.	67.900	
TOTAL.....	87.989	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Perte espèces	1.018	
Escomptes et réguls clients	1.322	
-Value sur t. participation	317	
Amendes	1.020	
VC des immob. cédées	67.900	
TOTAL.....	71.577	

ENGAGEMENTS DONNES

Caution ORFI ANNECY	240 000
Caution ORFI BEL AIR	400 000

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Engagements de retraite	365 404

N° 30-3613

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN – ACTIF**

D.G.I. N° 2050 (1996)

6

Désignation de l'entreprise SA SAREC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 149 BD STALINGRAD LE PALAIS D'HIVER 69100 VILLEURBANNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 95000989400029 — Code APE 7709

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N, clos le : 310896 Brut 1	Amortissements, provisions	Net 5	Exercice précédent (N.1) clos le : 310895 Net 4
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement *	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH	408 000	AI	408 000	408 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	462 581	AU 335 617	126 963	245 643
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH	9 400	BI	9 400	32 445
TOTAL (I)	BJ	879 982	BK 335 617	544 364	686 088
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	342	BW	342	2 846
CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 138 145	BY 170 980	1 967 165	1 886 070
Autres créances (3)	BZ	28 327	CA	28 327	6 867
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Disponibilités	CF	698 243	CG	698 243	931 671
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3)*	CH	50 576	CI	50 576	53 249
TOTAL (II)	CJ	2 915 635	CK 170 980	2 744 655	2 880 705
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Ecarts de conversion actif* (V)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	3 795 617	1A 506 597	3 289 019	3 566 794

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	9 400	(3) part à plus d'un an	CR	205 183
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CEGID Informatique

N° 30-3614

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN – PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 (1996)

6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SA SAREC

			(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N 1	Exercice N – 1 2
CAPITAUX PROPRES			Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	255 000	255 000
			Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
			Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
			Réserve légale (3)	DD	25 500	25 500
			Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
			Réserves réglementées (3) (4)	DF		
			Autres réserves	DG	595 413	824 145
			Report à nouveau	DH		
			RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	119 126	225 168
			Subventions d'investissement	DJ		
			Provisions réglementées *	DK		
			TOTAL (I)	DL	995 040	1 329 813
Autres fonds propres			Produit des émissions de titres participatifs	DM		
			Avances conditionnées	DN		
			TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges			Provisions pour risques	DP	76 178	82 505
			Provisions pour charges	DQ	10 413	92 913
			TOTAL (III)	DR	86 591	175 418
DETTES (5)			Emprunts obligataires convertibles	DS		
			Autres emprunts obligataires	DT		
			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	59 152	105 379
			Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	5 923	178 175
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	125 799	38 684
			Dettes fiscales et sociales	DY	1 691 137	1 490 698
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
			Autres dettes	EA	6 474	2 123
Comptes régul.			Produits constatés d'avance (5)	EB	318 900	246 500
			TOTAL (IV)	EC	2 207 387	2 061 561
			Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 289 019	3 566 794
			Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *		3 289 019,79	

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ		
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 198 591	2 002 549
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		
(7)	Dont emprunts participatifs		EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CEGID Informatique

N° 30-3615

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (1996)

6

Désignation de l'entreprise SA SAREC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France 1		Exportation 2		Total 3		4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue – biens	FD		FE		FF			
	Production vendue – services	FG	4 016 731	FH	34 841	FI	4 051 572		4 701 753
		FJ	4 016 731	FK	34 841	FL	4 051 572		4 701 753
	Production stockée*					FM			(355 651)
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 920		24 514
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*					FP	236 769		23 667
	Autres produits (1)					FQ	145		1 859
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 290 406		4 396 143
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	631 957		622 270
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	152 153		141 003
	Salaires et traitements*					FY	2 055 420		2 043 145
	Charges sociales					FZ	791 548		827 900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	76 406		115 453
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	194 458		208 455
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			66 413
	Autres charges					GE	174 726		7 730
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 076 669		4 032 372
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	213 737		363 770
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 874		19 485
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 712		12 640
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	23 587		32 126
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 230		19 419
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	10 230		19 419
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	13 357		12 706
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	227 094		376 476

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CEGID Informatique

N° 30-3616

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

D.G.I. N° 2053 (1996)

6

Désignation de l'entreprise SA SAREC

			(Ne pas reporter le montant des centimes)*	Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELLES		HA	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
		HB	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		
		HC	Reprises sur provisions et transferts de charges	82 500	
		HD	**Total des produits exceptionnels (7) (VII)**	82 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		HE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	64 960	
		HF	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	47 374	535
		HG	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		HH	**Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)**	112 335	535
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(29 835)	(535)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		78 133	150 773
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		4 396 494	4 428 269
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		4 277 368	4 203 100
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN		119 126	225 168
(1)		HO	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Dont		HY	produits de locations immobilières		
		IG	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(3) Dont		HP	- Crédit-bail mobilier	30 789	36 947
		HQ	- Crédit-bail immobilier		
(4)		IH	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(5)		IJ	Dont produits concernant les entreprises liées		
(6)		IK	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis)		HX	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
FRAIS TRANFERT SIEGE	18 451	
IND.TRANSACTIONNELLE	16 000	
RAPPEL COTISATION URSSAF/CONTROLE	30 510	
RAPPEL TAXE PROFESSIONNELLE	5 101	
VNC IMMOBILISATIONS REBUTEES	42 273	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
SUITE PERTES ET PROFITS EXCEPTIONNELS		
REPRISE PROV POUR CHARGES		82 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENVOIS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CEGID Informatique

SA SAREC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/96, dont le total est de 3 289 019.79 F et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 119 126.04 F.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/95 au 31/08/96.

Règles et méthodes comptables.

Exercice clos le : 31/08/96

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables réglementaires.

Les éléments d'actif sont évalués au coût d'acquisiton.

Les amortissements des immobilisations sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation prévues. On peut considérer qu'ils sont suffisamment proches de la réalité.

Des provisions pour dépréciation, pour charges ou pour litiges sont constituées en cas de nécessité et sont appréciées cas par cas.

Etat de l'actif immobilisé.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur BRUT Déb.Ex.	Augmentations Réeval.Ex.	Augmentations Acquis.Cré.
Frais d'établissement de recherche & dévelop.	TOTAL 1			
Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL 2	408 000		
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol autrui			
Installations	Inst.géné. Agenc. techniq. mat.& out.			
	Instal.générales	120 537		
Autres immobilisat. corporelles	Matér. de transport	164 000		
	Mat.bureau & infor.	301 822		
	Embal.récup. & div.			
Immobilisations corporel.en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	586 359		
Participations éval.par équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immo. financières		32 445		
	TOTAL 4	32 445		
TOTAL GENERAL	(1+2+3+4)	1 026 804		

.../...

Etat de l'actif immobilisé.

(Suite)

IMMOBILISATIONS CADRE B	Diminutions Par viremt	Diminutions Par cession	Valeur Immo.Fin Ex.	Réval.lég. Vl.or.Fin E
Frais établis.TOTAL 1 de recher. & dévelop.				
Autr.post.imo.TOTAL 2 incorporelles			408 000	
Terrains				
sur sol propre				
Constr.sur sol autrui				
Inst.gén.Agenc.				
Instal.tech.mat.& out.				
Instal.génér.		113 522	7 015	
Autres Matér.transp.			164 000	
immobil.Mat.bureau		10 255	291 566	
corporel.Embal.récup.				
Immo.corp.en cours MY				
Avances & acomptes NC				
TOTAL 3		123 777	462 581	
Partic.éval.par équiv.				
Autres participations				
Autres titres immobil.				
Prêts & autr.immo.fin.	23 045		9 400	
TOTAL 4	23 045		9 400	
TOTAL GENERAL(1+2+3+4)	23 045	123 777	879 982	

Etat des amortissements.

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt.Amort. déb.Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Mt.Amort. fin Ex.
Frais établ.de recher. & dévelop. TOTAL 1				
Autres immobilis. incorpor. TOTAL 2				
Terrains				
/ sol propre				
Constr. / sol autrui				
Ins.gén.Agc.				
Inst.tech.mat.& outill.				
Inst.général.	56 738	21 679	74 212	4 205
Autres Mat.transp.	159 102	4 897		164 000
immobil. Mat.bureau	124 875	49 829	7 292	167 412
corporel. Embal.récup.				
TOTAL 3	340 715	76 406	81 504	335 617
TOTAL GENERAL (1+2+3)	340 715	76 406	81 504	335 617

CADRE B VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C MOUVEMENTS AFF. PROVISION POUR AMOR.DEROGATOIR	
Immo. amortiss.	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Dotations	Reprises
F.ét.r.&d. TOTAL 1					
Autr.im.i. TOTAL 2					
Terrains /sol pr.					
Cst/sol au					
Inst.gé.					
Inst.t.mat					
Inst.g.	16 965	4 713			
Aut Mat.tr	4 897				
imm Mat.bu	49 368	460			
cor Emb.ré					
TOTAL 3	71 231	5 174			
T.GENERAL	71 231	5 174			

CADRE D MVTS DE L'EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES.	Mt.net au déb.Ex.	Augmentat.	Dotat.ex. aux amort.	Mt.net fin Ex
charges à rép./ plus.ex.				
primes remb.obligations				

Etat des provisions.

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb.Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Montant fin Ex.
Provisions gisements				
Prov.pour investiss.				
Prov.hausse des prix				
Prov.fluctuation cr.				
Amortiss.dérogatoir.				
Pr.fisc.impl. C.E.E.				
Pr.fisc.impl.étranger				
Autr.Prov.réglement.				
Réglementées TOTAL 1				
Prov.pour litiges				
Prov.garanties clts				
Prov.pert.marché.te.				
Prov.amendes & péna.				
Prov.pertes changes				
Prov.pensions & obl.				
Prov.pour impôts				
Prov.renouvel.immob.				
Prov.grosses répara.				
Prov.c.s.f.congés pa				
Autr.prov.risq.&.Ch.	175 418	69 178	158 005	86 591
Risq.& Ch. TOTAL 2	175 418	69 178	158 005	86 591
-Incorporell.				
sur -Corporelles				
immo -Tit.équival.				
-financières				
sur stocks &en cours				
sur comptes clients	206 964	125 280	161 264	170 980
Autr.pour dépréciat.				
Dépréciation TOTAL 3	206 964	125 280	161 264	170 980
TOTAL GENERAL(1+2+3)	382 382	194 458	319 269	257 571

dont dotations et reprises	- d'exploitation	194 458	236 769
	- financières		
	- exceptionnelles		82 500

Etat échéances créances & dettes.

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Mt.Brut	à - 1 an	à + 1 an
I	Créances rattaché.à participat.			
M	Prêts			
.	Aut.immobilisations financières	9 400	9 400	
C	Clients douteux ou litigieux	205 183		205 183
I	Autres créances clients	1 932 962	1 932 962	
R	Personnel & comptes rattachés			
C	Séc.sociale & aut.organ.sociaux			
U	Etat Impôts sur bénéfices	24 674	24 674	
L	& autres Taxe / valeur ajoutée	3 653	3 653	
A	collectiv. Aut.impôts,tax.& V.A			
N	publiques Divers			
T	Groupe & associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatés d'avance		50 576	50 576	
	TOTAUX	2 226 449	2 021 265	205 183

RENVOIS	
dont - prêts accordés en crs ex.	
- rembours.obten.en crs ex.	
Prêts & avances cons.aux associés	

CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt.brut	à - 1 an	de 1 à 5	à + 5 ans
Emprunts oblig.conv.					
Autr.emp.obligatair.					
Emp.& dettes -à 2 ans					
établ.crédit -à +2ans		59 152	50 357	8 795	
Empr. & det.fin.Div.					
Fourniss. & cpt.rat.		125 799	125 799		
Personnel & cpt.rat.		462 060	462 060		
Séc.social.& aut.org.		361 473	361 473		
Etat &	-Impôt/béné.				
autres	-Tax.val.aj.	431 720	431 720		
collect.	-oblig.caut.				
publiq.	-Au.Imp.tax.	185 984	185 984		
Dettes /im.& cpt.rat.					
Groupe & associés		255 823	255 823		
Autres dettes		6 474	6 474		
Produits const.d'av.		318 900	318 900		
	TOTAUX	2 207 387	2 198 591	8 795	

RENVOIS	
Emprunts sous.crs ex.	
Emprunts remb.crs ex.	46 092
Emp.& dettes aup.ass.	

Fonds commercial.

Le poste Fonds commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 408 000 F comprend uniquement des éléments achetés.

Produits à recevoir.

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients et comptes rattachés	694 854
CLIENTS FACTURES A ETABLI	694 854
TOTAL.....	694 854

Charges à payer.

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts & dettes auprès des établis.de crédit.	141
INT. COURUS	141
Emprunts et dettes financières divers	3 115
C/C INTERETS COURUS	3 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 960
FRS FACT.NON PARVENUES	18 960
Dettes fiscales et sociales	805 585
CONGES PAYES	30 700
FRAIS DPLTS DUS	360
PERSONNEL GRATIF.A PAYER	431 000
CHARGES/CP A PAYER	12 900
CH.SLES/GRATIF.A PAYER	144 641
FORM. PROFESSION DUE	4 667
TAXE APPRENTISSAGE DUE	9 334
TAXE PROFESSIONNELLE DUE	160 158
TAXE VEHICULE STE DUE	11 825
Autres dettes	544
DIVERS FRAIS A PAYER	544
TOTAL	828 346

Charges & produits constatés d'avance.

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	50 576	318 900
FOURN.BUREAU D'AVANCE	18 502	
LOYER SLIBAIL AVANCE	6 158	
LOYER PHOTOCOPIE AVANCE	3 624	
LOYER MAC AFF AVANCE	953	
MAINT PROG AVANCE	1 285	
ASS.INFO D'AVANCE	777	
ABONNEMENTS D'AVANCE	1 638	
ORDRE EXPERT COMPTABLE	4 734	
CCAC AVANCE	5 328	
CAVEC D'AVANCE	7 577	
PROD.CONSTATES D'AVANCE		318 900

Composition du capital social.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exerc.	1 700	150
2 - Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 700	150

Crédit-bail. (état simplifié)

	MONTANT
Redevances hors taxes récupérables restant dues sur opérations de Crédit-bail Mobilier	28 860
Redevances hors taxes récupérables restant dues sur opérations de Crédit-bail Immobilier	
TOTAL	28 860

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ETAT NEGATIF DES INSCRIPTIONS

demandés sur:

SAREC SA
149 STALINGRAD (Rue,av,bd...)
69100 VILLEURBANNE

PRIVILEGE DU VENDEUR
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE
NANTISSEMENT SUR OUTILLAGE
PRIVILEGE DE SECURITE SOCIALE
PRIVILEGE DU TRESOR EN MATIERE FISCALE
CREDIT BAIL
WARRANTS
PROTET
CERTIFICAT DE NON PAIEMENT DE CHEQUE
RESERVE DE PROPRIETE
CONTRAT DE LOCATION

NEANT

Pour état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement,le 31/01/97
Le Greffier,

LEXEL CONSEIL
TOQUE 667
91 C LAFAYETTE
69006 LYON

TRIBUNAL DE COMMERCE DE (RHONE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le présent extrait répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où le numéro de Registre du Commerce serait erroné.

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ